

A

( N<sup>o</sup> 284. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 JUIN 1849.

Délimitation entre les communes de Pael et de Tessengerloo (province de Limbourg) (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE PITTEURS.

MESSIEURS,

Votre commission a examiné le projet de loi, présenté le 8 mai dernier, concernant la délimitation entre les communes de Pael et de Tessengerloo.

La délimitation proposée est devenue nécessaire par suite du déplacement du chemin nommé *Terwaanschen Bemptweg*, qui formait, en partie, limite entre le territoire de ces communes. Elle est demandée, de commun accord, par les administrations communales. Les autorités administratives l'ont unanimement appuyée; le conseil provincial du Limbourg, dans sa séance du 20 juillet 1848, a également émis un avis favorable à la nouvelle délimitation sollicitée.

Votre commission, Messieurs, vous propose, en conséquence, l'adoption du projet de loi présenté par le Gouvernement.

*Le Rapporteur,*

**H. DE PITTEURS.**

*Le Président,*

**C<sup>te</sup> DE THEUX.**

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 255.

(2) La commission était composée de MM. DE THEUX, *président*, DE PITTEURS, DE MAN D'ATTENRODE, DE ROYER et DE MEESTER.